

**Sophie ROHFRICTSCH**  
**Députée du Bas-Rhin**

Lampertheim, le 31 mai 2017

Madame, Monsieur,

Par votre mail du 30 mai dernier, vous m'interpellez sur votre pétition « je demande à mon futur député de faire barrage aux radars » et je vous en remercie.

Comprenant vos préoccupations, je souhaite vous indiquer, que bien avant le début de la campagne des législatives, je m'étais émue dans une tribune publiée sur mon site de la décision du Gouvernement précédent de recourir à une possible externalisation du pilotage des voitures équipées de radars dits « embarqués », aux fins d'améliorer la sécurité routière.

Cette tribune que je vous invite à lire (copie-ci jointe), venait relayer ma question écrite au Ministre de l'intérieur sur ce sujet, question demeurée sans réponse de la part de l'ancien Gouvernement (ci-jointe copie de ma question écrite).

Faut-il rappeler que les automobilistes, tout particulièrement dans la deuxième couronne de l'agglomération strasbourgeoise, sont absolument contraints d'utiliser leurs véhicules, faute de transports collectifs attractifs.

La lutte contre la violence routière, est une cause nationale. Elle doit inclure notamment la modernisation des infrastructures, des investissements conséquents pour le déploiement en France de véhicules autonomes, (pour lesquels l'Etat n'a aucune stratégie!) une réflexion approfondie sur la formation (incluant la formation tout au long de la vie) des conducteurs, et ne peut se résumer à un véritable acharnement contre l'automobiliste!

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sophie ROHFRICTSCH

*Question publiée au JO le : 14/03/2017 page : 2179*

Mme Sophie Rohfritsch appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possible externalisation du pilotage des voitures équipées de radars dits « embarqués », aux fins d'améliorer la sécurité routière. Il convient de mentionner que le principe du contrôle radar, déjà dévoyé par la mise en place de radars automatiques, consistait certes à réprimer, mais aussi à sensibiliser au respect de la vitesse autorisée au moment de l'interception par les forces de l'ordre. L'abandon du pouvoir régalién exercé par les forces de l'ordre, chargées de constater la matérialité d'une infraction, est caractérisé par le traitement automatisé des infractions à Rennes, et déconcerte d'ailleurs les agents chargés de cette mission importante au contact de la population. Soulager les forces de l'ordre ne consiste pas à supprimer certaines de leurs missions essentielles, mais à mieux valoriser et organiser ces différentes missions. En outre, avec la mise en place de véhicules et de conducteurs banalisés, tournant en permanence sur l'ensemble des axes routiers, l'automobiliste sera réellement traqué, sur les axes les plus « pertinents » à savoir ceux sur lesquels le chiffre d'affaires primera sur la sécurité routière. Faut-il rappeler que les automobilistes, tout particulièrement dans la deuxième couronne de l'agglomération strasbourgeoise, sont absolument contraints d'utiliser leurs véhicules, faute de transports collectifs attractifs. La lutte contre la violence routière, cause nationale, doit inclure notamment la modernisation des infrastructures, des investissements conséquents pour le déploiement en France de véhicules autonomes, une réflexion approfondie sur la formation des conducteurs, et ne peut se résumer à un véritable acharnement contre l'automobiliste. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte confirmer ce choix.

*Tribune publiée sur mon site <http://www.sophie-rohfritsch.fr/>*

**01-03-2017 La privatisation de la conduite des véhicules contenant des radars embarqués est inacceptable** L'idée présentée par l'Etat comme généreuse, de soulager les forces de l'ordre d'une mission jugée purement administrative (la conduite du véhicule où se trouve le radar embarqué) aux fins d'améliorer la sécurité routière, ne résiste pas à l'examen. Le principe du contrôle radar, déjà dévoyé par la mise en place de radars automatiques, consistait certes à réprimer, mais aussi à sensibiliser au respect de la vitesse autorisée au moment de l'interception par les forces de l'ordre. L'abandon du pouvoir régalién exercé par les forces de l'ordre, chargées de constater la matérialité d'une infraction, est caractérisé par le traitement automatisé des infractions à Rennes, et déconcerte d'ailleurs les agents chargés de cette mission importante au contact de la population. Il me semble que soulager les forces de l'ordre ne consiste pas à supprimer certaines de leurs missions essentielles, mais à mieux valoriser et organiser ces différentes missions. De plus, avec la mise en place de véhicules et de conducteurs banalisés, tournant en permanence sur l'ensemble des axes routiers, l'automobiliste sera réellement traqué, sur les axes les plus "pertinents" à savoir ceux sur lesquels le chiffre d'affaires primera sur la sécurité routière. J'y vois, de surcroît une véritable atteinte aux libertés individuelles, à quand une surveillance permanente par drones, des déplacements, activités de chacun d'entre nous....? Faut-il rappeler que automobilistes, tout particulièrement dans la deuxième couronne de l'agglomération strasbourgeoise, sont absolument contraints d'utiliser leurs véhicules, faute de transports collectifs attractifs?

Trop c'est trop, aucune mesure n'est efficace si elle n'est pas comprise et finalement admise, cardictée par l'intérêt collectif. La lutte contre la violence routière, est une cause nationale, elle doit inclure notamment la modernisation des infrastructures, des investissements conséquents pour le déploiement en France de véhicules autonomes, (pour lesquels l'Etat n'a aucune stratégie!) une réflexion approfondie sur la formation (incluant la formation tout au long de la vie) des conducteurs, et ne peut se résumer à un véritable acharnement contre l'automobiliste! **Sophie ROHFRITSCH**